

**Première Conférence des ministres sur la conservation
et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
Yaoundé, Décembre 2000**

Communiqué final

La première Conférence des Ministres sur la Conservation et la Gestion durable des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), s'est tenue à Yaoundé les 06 et 07 décembre 2000 sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Peter MAFANY MUSONGE, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

Elle a été précédée du 04 au 05 décembre 2000, par une réunion des Experts qui a examiné et formulé des avis sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence des Ministres, à savoir :

- le Plan de Convergence ;
- le mécanisme de suivi ;
- le mécanisme de financement ;
- les projets d'Accord pour le complexe Trinational de la SANGHA, et pour le réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) ;
- la résolution spéciale adressée au Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM).

Tous les pays signataires de la déclaration de Yaoundé étaient représentés, à savoir : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad. L'Angola y a pris part, en qualité d'observateur.

Etait excusée, la République Démocratique du Congo. Toutefois, ce Gouvernement a adressé à cet effet une lettre aux Autorités camerounaises pour confirmer son adhésion officielle à la déclaration de Yaoundé et assurer les Etats signataires de son soutien à tout le processus.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de la République du Burundi, en sa qualité de Président en exercice de la CEFDHAC, a également adressé une lettre de soutien au processus de Yaoundé.

Ont aussi pris part à la Conférence les organismes ci-après : FAO, OIBT, ONUDI, Union Européenne, Agence de la Francophonie, Banque Mondiale, DFID, GTZ, WWF, PNUD, PNUE, ACDI, ADIE, IFIA, OCFSA, UICN, SCAC, CARPO, CARPE, CIFOR, CIRAD - FORETS.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par :

- l'allocution de bienvenue de M. Basile EMAH, Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé et
- le discours d'ouverture du Premier Ministre-Chef du Gouvernement, M. Peter MAFANY MUSONGE.

Après l'adoption de l'ordre du jour, les Ministres ont procédé à l'élection du bureau de la Conférence, composé ainsi qu'il suit :

- Présidence : Cameroun
- Vice-Présidence : Congo
- Rapporteur : Centrafrique
- Vice-rapporteur : Guinée Equatoriale

Les participants ont ensuite suivi avec un intérêt particulier les communications des Chefs de délégation des Etats signataires de la déclaration de Yaoundé, et des représentants des pays observateurs.

Après la lecture des messages de la République Démocratique du Congo et de la République du Burundi, les partenaires au développement et organismes dont les noms suivent ont fait des déclarations officielles pour exprimer leurs positions à l'égard du processus de Yaoundé en général, et de la présente Conférence en particulier : FAO, Nations Unies, Banque Mondiale, Union Européenne, OIBT, Francophonie, UICN International, WWF-CARPO, IFIA, Syndicat des exploitants du Cameroun, ADIE, CARPE, CIFOR, ONUDI, et l'Association Jeunesse Verte du Cameroun.

Les Ministres et Chefs de délégation des Etats signataires ont adopté le Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. Ils ont également signé :

- l'Accord de coopération relatif au complexe Tri-national de la SANGHA, pour la gestion des aires protégées transfrontalières entre la RCA, le Congo et le Cameroun ;
- une déclaration spéciale adressée au Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM).

Par ailleurs, ils ont affirmé l'appui de leurs Etats respectifs à la création du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (R.A.P.A.C.), en demandant que ce réseau mène ses activités en étroite collaboration avec les Administrations nationales.

La Conférence a retenu le principe d'un mécanisme unique de concertation, pour la coordination et le suivi des activités relatives à la conservation et à la gestion durable des forêts et comprenant les organes suivants :

- la Conférence des Ministres sur la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale, organe d'orientation et de décision ;
- le Secrétariat Exécutif, organe administratif et technique de coordination et de suivi de l'exécution des décisions de la Conférence, doté d'un siège permanent Il anime les fora sous-régionaux des experts, des partenaires au développement.

Afin de finaliser la structuration de ces différents organes, la Conférence a décidé de mettre en place un comité ad hoc conjoint, dirigé par le Cameroun, composé des représentants des Etats, des partenaires au développement et du Secrétariat de la CEFDHAC. Ce comité devra déposer son rapport avant la fin du mois de février 2001.

Une réunion constitutive de la Conférence des Ministres sera convoquée dans la seconde quinzaine du mois de mars 2001 à Yaoundé.

En ce qui concerne le mécanisme de financement, la Conférence des Ministres a recommandé la réalisation d'une étude avec l'appui des partenaires au développement. Les conclusions de cette étude devront être rendues avant la fin du mois de juin 2001.

La conférence a chargé le Cameroun de suivre l'exécution des résolutions de la présente conférence.

Enfin, la Conférence des Ministres a adressé une motion de remerciements au Peuple et au Gouvernement du Cameroun, pour leur hospitalité et pour l'accueil fraternel et chaleureux réservé aux participants.

Fait à Yaoundé, le 07 décembre 2000

La Conférence des Ministres.